The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol ⟶ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▽ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole ⟶ signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

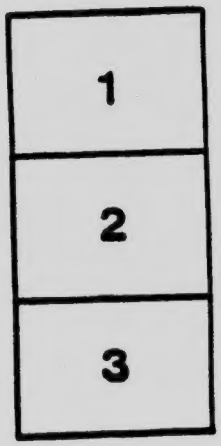

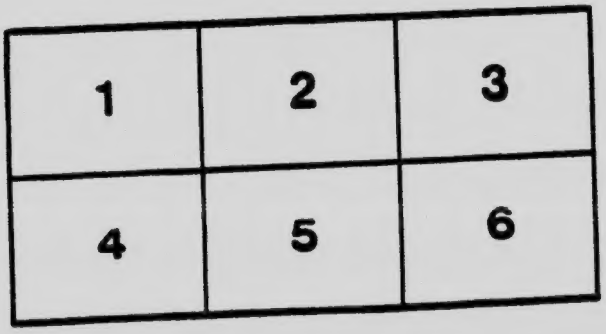

COP QU 8735
P***

L'ELEVAGE DOMESTIQUE

DU

GIBIER ET DES ANIMAUX A FOURRURE

DANS LA

PROVINCE DE QUEBEC

PAR

E. T. D. CHAMBERS

OFFICIER SPECIAL A LA BRANCHE DE LA CHASSE ET DES PECHERIES

Extrait du Rapport Annuel
du Ministère de la Colonisation, des Mines
et des Pêcheries
1912

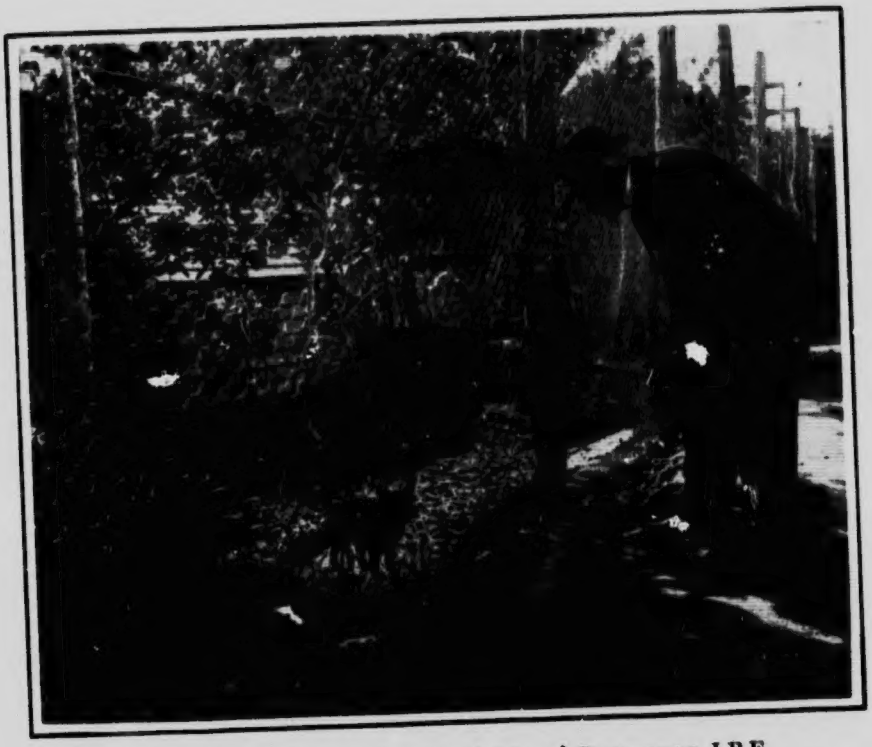

Le Renard Noir dans un parc d'élevage à Summerside, I.P.E.
Montrant le genre d'enclos et la docilité du renard avec les personnes qu'il connait.
(Avec la bienveillante permission du rédacteur de la revue "East and West" de Toronto.)

L'ELEVAGE DOMESTIQUE

DU

GIBIER ET DES ANIMAUX A FOURRURE

DANS LA

PROVINCE DE QUEBEC

PAR

E. T. D. CHAMBERS

OFFICIER SPECIAL A LA BRANCHE DE LA CHASSE ET DES PECHERIES

Extrait du Rapport Annuel
du Ministère de la Colonisation, des Mines
et des Pêcheries
1912

ELEVAGE DU GIBIER ET DES ANIMAUX A FOURRURE

A. M. S. Dufault,
Sous-Ministre de la Colonisation,
des Mines et des Pêcheries, Québec.

Monsieur,

Me conformant à vos instructions, j'ai l'honneur de vous soumettre un rapport préliminaire sur les avantages qui peuvent résulter de l'élevage domestique du gibier et des animaux à fourrure dans la province de Québec.

Etant donné les conditions présentes, il n'y a pas de doute que, simultanément, le gibier et les animaux à fourrure diminuent graduellement, dans certaines parties de notre province, et que l'étendue territoriale où ils sont laissés tranquilles et à l'état naturel diminue constamment.

Elevage du Gibier

Les expériences très heureuses qui ont été faites de l'élevage du cerf ou wapiti (cervus Canadensis) ainsi que du chevreuil de Virginie (Odocoileus Virginialis), dans plusieurs parties des Etats-Unis, et les résultats très satisfaisants obtenus dans l'élevage en captivité de ces deux espèces d'animaux par la compagnie Holt et Renfrew de Québec, dans leur jardin aux Chûtes Montmorency, ne laissent aucun doute quant à la possibilité de leur élevage dans la province de Québec.

L'approvisionnement de la venaison ne correspond pas à la demande qui en est faite et le temps semble être favorable au développement de cette industrie de l'élevage du cerf, laquelle peut devenir tout aussi profitable à la province toute entière qu'aux individus qui s'y consacreront.

Un homme d'autorité tel que le Dr C. Hart Merriam, l'ancien chef du service biologique des Etats Unis, dit que l'élevage du gibier devrait être une exploitation tout aussi naturellement légitime que celle du boeuf ou du mouton, et que les lois de l'Etat devraient être modifiées afin de permettre à un exploiteur qui s'est procuré un troupeau de cerfs à grands frais, d'en disposer en aucun temps, moyennant, toutefois, certains règlements quant à l'élevage du gibier et à son emploi comme nourriture.

Une législation qui permettrait de porter au marché le gibier ainsi élevé et qui préviendrait en même temps la vente illicite des animaux sauvages tués en temps prohibé, demanderait qu'on y songe et qu'on y réfléchisse avec soin. L'expérience d'une telle modification des lois de la chasse, quant aux permis de vendre le gibier provenant de parcs privés d'élevage a été faite dans quelques Etats de l'Union Américaine et le résultat ne manquera pas d'intéresser vivement ceux qui, comme M. David E. Lantz, assistant au service biologique des Etats-Unis, croient que "si les ressources naturelles d'un pays sont l'héritage de ses habitants, toutes doivent être conservées pour le bien commun, et que si des entreprises privées peuvent aider à la conservation du gibier, ceux qui y investissent leur argent doivent en avoir certain profit."

On entend souvent dire que les lois de la chasse donnent des avantages aux amateurs, tandis qu'elles les refusent aux cultivateurs ou à d'autres personnes, malgré qu'elles n'y soient pas accoutumées, mais qui pour le plaisir de la chose, voudraient avoir du gibier sur leur table. Quoiqu'il n'y ait aucun bien-fondé dans cette plainte, on pourrait tout de même, dans une certaine mesure, ôter à ces personnes l'occasion de récriminer en leur permettant d'acheter le gibier élevé en champs clos.

Quand le lièvre, le faisan ou autres gibiers élevés en captivité en Angleterre peuvent être achetés non-seulement dans ce pays, mais encore en certains pays d'Amérique, sans inconvénient, il devrait être possible de trouver les moyens de permettre aux gens qui ne peuvent aller chasser le gibier à l'état sauvage d'en jouir sans diminuer d'aucune façon les ressources venues de la chasse dans le domaine public.

Outre que l'élevage domestique, sur une grande échelle contribuerait dans une large mesure à conserver le cerf et le chevreuil dans la province de Québec, la viande de ces animaux sera encore un excellent substitut à celle si coûteuse du boeuf, du mouton et du porc. La venaison était une nourriture plus commune que le boeuf en Europe, au moyen âge, et cette chair n'était-elle pas la nourriture commune des premiers défricheurs du Nord de l'Amérique? Et du reste, sa valeur alimentaire est augmentée par le fait qu'elle s'adapte aux invalides qui ont besoin d'une nourriture réconfortante et facile à digérer. Dans un tableau publié récemment par le "Scientific American," montrant le temps requis pour digérer divers aliments, on voit au premier rang la chair grillée du chevreuil avec les tripes et le riz bouilli, lesquels sont digérés parfaitement en une heure. Les oeufs crus battus, l'orge et la truite bouillies, de même que les asperges et certains autres légumes exigent une heure et demie. Le beef-steak et le mouton grillés se digèrent en trois heures, et même plus.

La croissance du cerf apprivoisé est égale à celle des vaches, et ces animaux sont très faciles à apprivoiser. Ils se font presqu'à tous les lieux. Ils semblent se développer davantage dans les enclos où se trouvent plusieurs variétés de plantes, telles que l'herbe, les broussailles, et les arbrisseaux. Dans des terres rocailleuses, bien arrosées par des sources d'eau claire, et quelque peu boisées, un nombre égal d'élans ou de vaches se maintiendront en bonne condition, ayant à leur disposition une égale étendue de terrain et de pâturage; d'un autre côté, les cotons de blé d'Inde et le foin constituent un excellent fourrage d'hiver, et un peu d'avoine ou de blé d'Inde, servi chaque jour, fournit une excellente occasion pour gagner leur confiance et les apprivoiser. On peut en dire autant du sel. Une clôture de cinq pieds de hauteur suffit pour les garder; ils sont moins disposés à sauter par-dessus cet obstacle que le chevreuil.

D'un autre côté, le chevreuil se propage beaucoup plus rapidement que le cerf. Il produit généralement un petit à l'âge de deux ans, ensuite deux, et rarement trois.

Un cultivateur américain, écrit: "A l'exception de la chèvre, je ne connais pas d'animal qui exige si peu de nourriture et d'entretien." Quoique l'orignal soit surtout un herbivore, en captivité, il se contente de n'importe quelle espèce de végétaux, y compris la plupart des produits de jardin. Le foin sauvage, mêlé de mauvaises herbes est préférable au foin cultivé, excepté l'alfalfa.

Tout droit réservé par R. Douglas Fraser, 1911.

UN COUPLE DE RENARDS NOIR SUR UNE FERME DE L'ILE DU PRINCE EDOUARD.

Ce couple représente une valeur de 6 à 7 mille piastres.

Il semble donc n'y avoir pas de raison pour que le cerf, ou wapiti, et le chevreuil ne soient pas élevés avec autant de succès, même plus économiquement que le mouton, et la vache, dans la province de Québec. Et avec une législation favorable une industrie très payante naîtrait avec l'élevage domestique de ces animaux. Un grand nombre de terrains non utilisés pourraient être affectés à la production du gibier et créer des revenus considérables, et cette chair si excellente, au lieu d'être refusée à 99 pour cent de la population, deviendrait aussi commune et aussi peu dispendieuse que le mouton sur nos marchés.

L'Elevage des Animaux A Fourrure

La valeur de nos animaux à fourrure augmente sans cesse par le fait que ceux-ci diminuent en nombre et que la demande de la pelleterie est de plus en plus considérable. Cette diminution a été pour quelque chose dans l'entreprise de l'élevage domestique des animaux. Des expériences de ce genre ont été faites au Canada, aux Etats-Unis et ailleurs. Le succès n'a pas toujours couronné les efforts de ceux qui ont tenté des essais, mais profitant des leçons du passé, plusieurs éleveurs de nos jours, ont parfaitement réussi, et quelques-uns d'entre eux se sont créé une belle fortune dans cette industrie. Et il y a certainement de la place dans la province de Québec, pour en faire plusieurs autres.

Il n'y a pas d'industrie qui promet plus de succès et de profits à ceux qui ont des capitaux, et qui voudraient l'entreprendre, que l'élevage du renard noir et du renard argenté.

Strictement parlant, le renard noir et le renard argenté sont le même animal; il n'y a pas en effet, de renard parfaitement noir et entièrement exempt de poils d'une autre couleur. Plus la fourrure de cet animal atteint cette qualité, plus elle a de la valeur, en autant toutefois que la couleur est prise en considération; mais la grandeur de la peau, son épaisseur et le lustre de la fourrure sont les qualités qui donnent de l'importance à la pelleterie.

Plusieurs trouveront peut-être étrange, que nonobstant les remarquables distinctions qu'on peut faire, par rapport à la couleur, la beauté et la valeur, le renard noir, le renard argenté et le renard rouge ordinaire sont scientifiquement parlant, le même animal, le *Vulpes fulvus* des naturalistes.

La seule variété dans les couleurs ne peut constituer une distinction dans l'espèce, en autant toutefois qu'il n'y a pas d'altération anatomique.

L'élevage du renard argenté est depuis longtemps passé du domaine de l'expérience à la pratique. Il n'est pas, certes, facile de se renseigner parfaitement sur tout ce qui regarde l'élevage et le soin à donner à cet animal, deux choses importantes à connaître pour réussir; mais j'ai maintenant en ma possession tous les détails de cet élevage et je les tiens à votre disposition.

Les remarquables développements de cette industrie dans l'Ile du Prince-Edouard a été l'objet d'une intéressante mention dans le discours du Trône, à l'ouverture de la dernière session de la législature.

L'Hon. Charles A. Dalton, de Tignish, ministre sans portefeuille dans le gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard, a été l'un des pionniers dans cette industrie,

qui lui a rapporté une fortune très enviable. Ce qu'il a accompli dans sa province, peut l'être très facilement dans la nôtre, dans laquelle il y a raison de croire qu'il s'est d'abord approvisionné, et où les conditions climatériques sont plus favorables; car c'est un fait connu que plus le climat est froid, plus la fourrure des animaux est belle et riche, tant sous le rapport de leur couleur que sous celui de la valeur même de la peau.

Au mois de juillet 1889, M. Herbert Pope, fils du gardien de phare de la Pointe Sud-Ouest à Anticosti, captura deux jeunes renards noirs. Celui qui écrit ces lignes, apprit par les résidents de Gaspé que les deux jeunes animaux avaient été envoyés d'Anticosti à Gaspé par le remorqueur Kate, où par l'entremise de M. Dalton, ils avaient été examinés par MM. Carter et Ritchie et de là ils avaient été transportés à Tignish, I. P.-E., par le remorqueur Hactie. M. Dalton les acheta pour la somme de $100.00. On rapporte qu'il y a une vingtaine d'années, il avait tenté l'élevage domestique du renard. Se rendant compte de la grande valeur de la peau des renards argentés, il commença à étudier les moyens les plus rationnels pour les élever et les propager pendant leur captivité.

Il mit à profit ses erreurs d'autrefois et tâcha de mieux faire. Année par année, son commerce s'augmenta et il atteint enfin l'état florissant qu'on lui connait aujourd'hui. Dès le début, il fit un choix judicieux des meilleurs sujets pour arriver à une sélection aussi parfaite que possible, jusqu'à ce qu'il arriva à une espèce toute différente de la première.

Il prétend avoir aujourd'hui les renards les plus précieux du monde entier. Et cependant, il n'y a pas de doute que leur valeur serait beaucoup plus considérable s'ils avaient été élevés à la température de la province de Québec. M. Dalton a vendu quelques-uns de ses renards de $6,000.00 à $8,000.00 le couple, et il dit que l'élevage des renards promet de devenir la plus grande industrie de l'Ile. Dans une seule année, son parc d'élevage lui a rapporté un profit net de $42,000, et il suggère l'établissement d'un bureau d'enregistrement, où on pourrait établir la généalogie des renards, comme on le fait pour les boeufs et les chevaux.

On rapporte que récemment, l'Hon. M. Dalton a accordé une option d'achat de tout son parc d'élevage à un groupe de capitalistes aux prix de $600,000.00.

On dit que le renard argenté qui a obtenu le plus haut prix d'exposition, soit, $2,900, venait du parc d'élevage de M. Dalton.

Parmi les animaux amenés en captivité, on choisit ceux de qualité supérieure pour l'élevage, les autres sont tués pour leur peau. Les renards qui sont de bonne lignée et de belle couleur se vendent en vie de $4,000 à $6,000 le couple. On dit que le prix des animaux vivants pour la reproduction, diminuera avec le temps, mais il n'y a pas de danger de surcharger le marché de fourrures, car en même temps que le nombre des trappeurs diminuent, l'augmentation des richesses fait que la demande des fourrures est de plus en plus grande, surtout par les nobles de la Russie, aussi bien que par les personnes de la classe riche d'Europe et d'Amérique. Sur les 900 peaux de renards argentés qui sont passées par le marché de Londres en 1910, 60 pour cent on rapporté $500 et plus chacune. Il y a trente-cinq ans 1500 à 2000 peaux étaient vendues sur le marché de Londres.

On peut se faire une idée de l'argent à faire dans l'élevage du renard par le fait suivant: M. James Tuplin de Black Bank, I. P.-E., a vendu récemment son

parc d'élevage $250,000, pour le transporter au Nouveau-Brunswick; là il recevra $3,000 de salaire, par année, pendant cinq ans pour le faire valoir.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a manifesté le grand intérêt qu'il prend à cette industrie en passant une loi pour la protéger. C'est ainsi que celle-ci défend l'approche des parcs d'élevage par un système d'affiches placées à l'extérieur des clôtures pour avertir le public de se tenir à une certaine distance. La raison d'une telle prévention, c'est que le renard s'effarouche facilement et que le voisinage des étrangers et des chiens rendrait l'élevage impossible.

Ces animaux sont tenus en complète captivité au moyen de clôture de fer de 10 pieds de hauteur. Celle-ci est repliée au sommet, en dedans du parc, sur une largeur de deux pieds; elle est pliée de même vers le bas, en dessous du sol. Les chenils et les sentiers qui y conduisent sont construits de façon spéciale, et l'entretien et les soins à donner à ces animaux ne présentent pas autant de difficultés qu'on pourrait le croire tout d'abord, à cause des heureuses expériences déjà faites au Canada et dans les Etats-Unis.

On signale certains cas isolés qui témoignent que cette industrie a déjà pris naissance dans notre province.

M. Johan Beetz, de la Baie Piastre, sur la Côte Nord, qui s'est occupé de cette industrie pendant un certain nombre d'années, avait encore une trentaine de renards argentés en sa possession, il y a quelques mois. Au début, il vendait les peaux, mais en dernier lieu, il a trouvé infiniment plus lucratif de vendre les plus jeunes de son troupeau, par couple, en vue de la reproduction. Son parc est évalué à $200,000.00 à l'heure qu'il est.

La maison Holt et Renfrew, de Québec, possède un troupeau de renards argentés à Lorette parmi lesquels se trouvent au moins une vingtaine de renardeaux nés pendant l'année.

MM. J. C. Calhoun et George Richmond ont de même un troupeau de renards au Bassin de Gaspé. Déjà, ils ont vendu un certain nombre de sujets provenant de leur parc à l'Hon. M. Charles Dalton, de l'Ile du Prince-Edouard, qui achète et revend ces animaux en vue de la reproduction.

Il se trouve un petit troupeau de renards de différentes couleurs à Chambord, comté du Lac St-Jean. On rapporte des choses fort intéressantes quant au croisement des races, à savoir qu'on aurait obtenu un renard argenté par la sélection des sujets, mais je n'ai pas encore pu vérifier ce fait. Les naturalistes verront sans doute dans cette relation et quelques cas semblables une corroboration de la théorie relative à l'origine du renard argenté.

Il semble donc qu'il n'y ait pas de raison pourquoi notre province ne deviendrait dans le monde entier le pays qui possèderait les plus grands comme les plus riches parcs d'élevage de renards argentés. On peut facilement consacrer à cette industrie des centaines de milles acres de terres, et c'est un fait reconnu que c'est dans l'extrême nord que se trouvent les plus belles comme les meilleures fourrures.

On dit bien, actuellement, que les plus riches fourrures proviennent des parcs d'élevage de l'Ile du Prince-Edouard, mais il n'y a là qu'une simple question

d'hérédité, et une industrie similaire établie dans le nord de notre province, ne comprenant que des sujets provenant d'une sélection bien faite, non-seulement donnerait de semblables résultats, mais la surpasserait facilement, par la qualité supérieure des peaux et de la fourrure.

Maintenant, est-ce à dire que, seul, le renard argenté pourrait fournir des chances d'élevage dans notre province? La loutre, la martre, le castor, le rat-musqué, même le putois, pourraient être élevés en champs clos, dans des conditions d'aménagement propres à chaque espèce.

On trouve actuellement dans la province d'Ontario une ferme sur laquelle on élève des putois, et dans le Minnesota et ailleurs, l'élevage du rat-musqué se fait avec succès.

La compagnie Zootechnique de Labelle, Limitée, s'occupe de l'élevage domestique du vison dans une île du lac Chaud, à Macaza, dans les cantons Lynch et Nantel.

Du reste, M. le Sous-Ministre, vous savez par les demandes faites jusqu'à présent de spécimens d'animaux vivants, en vue de l'élevage, que cette industrie prend une importance de plus en plus grande.

Je suis pleinement d'accord avec M. Ernest Thomson Seton, un éminent naturaliste, qui a exprimé l'opinion suivante:

"Cette industrie intéresse le Canada plus que n'importe quelle partie de l'Amérique, parce que, pour être de toute première qualité, les fourrures doivent provenir d'animaux qui ont été élevés dans un climat plutôt froid, soit à l'état domestique, soit à l'état sauvage. Et j'entrevois de nombreuses chances de succès pour cette industrie. Je pense que dans dix ans tous les cultivateurs canadiens-français entreprenants auront une petite annexe sur leur ferme où ils feront l'élevage, se servant des déchets de la grange pour les nourrir, et qu'ainsi, ils doubleront leurs revenus."

Sans doute, l'ancienne façon d'élever les animaux à fourrure sur une île, dans un endroit sauvage, où ils peuvent courir à leur guise a été complètement abandonnée. Le seul moyen est la cage où chaque animal reçoit une attention et des soins particuliers. Et ceci montre bien que ce moyen est à la portée de tous les cultivateurs canadiens. L'espace de terrain requis pour une telle entreprise est très restreint.

Pour conclure, permettez-moi de vous répéter ce que j'ai déjà écrit ailleurs sur ce sujet: "qu'on peut difficilement concevoir une industrie qui promet de si excellents résultats aux gens qui possèdent peu de capitaux et peu d'esprit d'entreprise, et plus spécialement aux personnes épris des beautés de l'histoire naturelle et de la vie en plein air."

Respectueusement soumis,

E. T. D. CHAMBERS,

Officier spécial à la branche de
la Chasse et des Pêcheries.